



**ATTESTATION DE CAPACITE N° 164  
DELIVREE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 543-106  
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Conformément à l'article R. 543-106 du code de l'environnement, l'organisme SGS-ICS agréé par décision ministérielle en date du 29 août 2008 référencée NOR : DEVPO818693A atteste que l'opérateur :

Nom de société :  
**VIKING**

de numéro de siret : **38807692900024**

dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes :

**Catégorie I :**

Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans à compter du 11/02/2014

Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R. 543-101 et R. 543-104 du code de l'environnement.

Fait à Arcueil le **11/02/2014**  
Valable jusqu'au **10/02/2019**

Editée le **11/02/2014**

Stéphane LANGLOIS  
Directeur

Ce document comporte 1 page(s)